

Longueuil, le 3 mai 2016

Objet : Demande d'accès n° 2004 52047 - Réponse

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 17 mars dernier, concernant le 35, rue de L'Acier à Coteau-du-Lac (Lot 1 686 994 du cad. du Québec)

Vous trouverez en annexe le document demandé. Il s'agit de :

- Certificat d'autorisation du 2 mai 2013 (2 pages)

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser au soussigné, au numéro 450 928-7607, poste 274.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ

Fabrice Tremblay, répondant régional
de l'accès aux documents

p. j. (2)

Longueuil, le 2 mai 2013

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

Urecon ltée
1800, avenue Bédard
Saint-Lazare (Québec) J7T 2G4

N/Réf. : 7610-16-01-0971901
401028101

Objet : Exploitation d'une usine de découpe d'isolation de tuyaux

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 1^{er} avril 2013, reçue le 3 avril 2013 et complétée le 1^{er} mai 2013, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une usine de découpe d'isolation de tuyaux d'une capacité nominale de 736 m³ par année (26 000 pi³/an).

Ce projet aura lieu sur le lot 1 686 994 du cadastre du Québec, dont l'adresse civique est le 45, rue de l'Acier à Coteau-du-Lac dans la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Demande de certificat d'autorisation daté du 1^{er} avril 2013, signée par Maurice Tousignant et concernant une demande de certificat d'autorisation pour régulariser la situation;
- Courriel envoyé le 1^{er} mai 2013 par Maurice Tousignant concernant des informations sur les aspirateurs.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



Pierre Paquin
Directeur régional
de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie et de la Montérégie

PP/JL/jl